



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
PUBLICS

TRANSPARENCE
ÉQUITÉ
SAINTE CONCURRENCE

Décision ordonnant au Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec d'annuler l'appel d'offres public 1335682

Par la présente, nous vous avisons qu'à la suite du traitement d'une plainte en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), l'Autorité des marchés publics :

ORDONNE au Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec d'annuler l'appel d'offres public identifié au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec sous le numéro de référence 1335682, et d'y inscrire sans délai les mentions nécessaires afin d'y donner suite.